

**N° 24-10-33**

## **EXTRAIT** **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un octobre, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2024.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 10

**PRÉSENTS** : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAUAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL. Mmes DESPINS, JACQUENET.

**EXCUSÉE** : Mme VOLLAND (pouvoir à Mme DESPINS).

**ABSENTE** : Mme FOURNET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme JACQUENET.

**OBJET** : Représentation de la Commune auprès des différentes instances de justice

Monsieur le Maire expose que, face aux litiges qui peuvent apparaître entre tout tiers et la Commune, il convient que cette dernière puisse défendre ses propres intérêts devant la justice.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

***. donne pouvoir à Monsieur le Maire, Bernard MOISAN, aux fins de représenter la Commune devant toutes les instances administratives et judiciaires, pour quelque affaire concernant des contentieux qui pourraient éclater entre tout tiers et la Commune ;***

***. l'autorise, si nécessaire, à se faire assister d'un avocat de son choix, et à bénéficier de l'assistance du Cabinet d'Assurances MARNIQUET (112 boulevard du Maréchal Juin à MANTES-LA-JOLIE) où la Commune souscrit régulièrement ses contrats en responsabilités,***

***. lui donne délégation pour toutes actions utiles à la résolution de litiges apparaissant entre la Commune et tout tiers.***

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
En Mairie, le 22 octobre 2024.

Le Maire,  
Bernard MOISAN

